



COMMISSION RÉGIONALE DE GESTION DES COMPÉTITIONS PROCÈS-VERBAL N° 42

Réunion : 27/06/2023

Horaires : 14h 30 à 16h 30 Présentiel/Visio

Président(e) : Mr André LUCAS

Présent(e)s : Mmes Chantal DELOGE, Agnès IRLA, Ghyslaine SALDANA.
Mrs. Jacques ADGE, Mazouz BELGHARI, Patrick BOUDREAUULT, Cyril DURAND, Jean-Claude LAFFONT, Roland MAURIN, Guy PUEYO, Christian VIDAL.

Excusé(e)s : Mr Francis DAUSSEING, François IRLA.

Invitée : Natacha MAZARS.

POINT SUR LES ENGAGEMENTS

La commission procède à un état des lieux des engagements dans les compétitions régionales à quelques jours de la date limite.

Malgré des difficultés liées à la mise en place du nouveau module des compétitions, le taux de réponse reste satisfaisant.

- REGIONAL 1 – 23 engagements confirmés sur 33 pré-engagements ouverts
- REGIONAL 2 – 28 engagements confirmés sur 43 pré-engagements ouverts
- REGIONAL 3 - 56 engagements confirmés sur 92 pré-engagements ouverts
- FEMININES R1 - 6 engagements confirmés sur 11 pré-engagements ouverts
- FEMININES R2 - 10 engagements confirmés sur 19 pré-engagements ouverts
- U18 REGIONAL 1 - 13 engagements confirmés sur 20 pré-engagements ouverts
- U18 REGIONAL 2 - 10 engagements confirmés sur 24 pré-engagements ouverts
- FEM. U18 REGIONAL 1 - 8 engagements confirmés sur 13 pré-engagements ouverts
- U17 REGIONAL 1 - 15 engagements confirmés sur 20 pré-engagements ouverts
- U17 REGIONAL 2 - 14 engagements confirmés sur 20 pré-engagements ouverts
- U16 REGIONAL 1 - 13 engagements confirmés sur 20 pré-engagements ouverts
- U16 REGIONAL 2 - 11 engagements confirmés sur 24 pré-engagements ouverts
- U15 REGIONAL - 25 engagements confirmés sur 36 pré-engagements ouverts
- U14 REGIONAL - 28 engagements confirmés sur 48 pré-engagements ouverts
- FUTSAL R1 - 7 engagements confirmés sur 20 pré-engagements ouverts
- ENTREPRISE R1 - 8 engagements confirmés sur 11 pré-engagements ouverts

ADDITIFS A L'OUVERTURE DES ENGAGEMENTS

Afin que chacun puisse préparer la prochaine saison dans les meilleures conditions, la CR.G.C. informera dès que possible les clubs sans pré-engagements ouverts, en fonction des décisions qui seront prises sur certaines équipes participantes aux compétitions fédérales, ainsi que les districts des clubs concernés par un éventuel pré-engagement en Régional 3.

Il est rappelé qu'« *un club refusant, avant la clôture des engagements, sa participation dans un championnat pour lequel il s'est maintenu sera rétrogradé dans la division inférieure* » (art.57.2)

En complément des engagements ouverts lors de la réunion du 20 juin.

Vu les procès-verbaux de la C.F.C.C. de la D.N.C.G des 16 mai au 27 juin.

Attendu que six clubs ont été sanctionnés, pour l'heure, d'une rétrogradation des championnats nationaux vers les championnats régionaux, et que le dixième de la poule Occitanie du National 3 ne figure pas aux six premières places du classement des dixièmes de la compétition, qui définit les clubs pouvant bénéficier d'une place vacante dans cette compétition,

Attendu que deux clubs ont été sanctionnés, pour l'heure, d'une rétrogradation des championnats nationaux féminines vers les championnats régionaux, et que le deuxième club pouvant accéder de la poule Occitanie du Régional 1 **figure dans les équipes pouvant bénéficier d'une place vacante** en championnat de Division 3 FFF.

Pris note des refus d'engagements, et de l'application automatique de l'article 57.2 :

- D'une équipe en Séniors Régional 3
- D'une équipe en Féminines Régional 2
- De deux équipes en U18 Régional 1
- D'une équipe en U18 Régional 2
- D'une équipe en U14 Régional

La commission,

Ouvre les pré-engagements suivants :

- SENIORS REGIONAL 1 : USS AIGUES MORTES
- SENIORS REGIONAL 2 : CASTELNAU LE CRES FC
- SENIORS REGIONAL 3 : US CASTELGINEST
- FEMININES REGIONAL 2 : SCP / FONTENILLES
- U18 REGIONAL 1 : U. ST ESTEVE EPMM, L'UNION ST JEAN FC

Reporte sa décision, pour les autres clubs non affectés, à la clôture des engagements ou à tout élément nouveau intervenant avant celle-ci,

Reste attentive aux réponses manquantes des clubs quant à leurs confirmations d'engagements (**date limite : 2 juillet**),

Précise que les installations et desideratas des équipes sont toujours modifiables après confirmation de l'engagement d'une équipe.

CLASSEMENTS REGLES DE DEPARTAGE ARTICLE 88 des règlements de la L.F.O.

REGIONAL 1 – Classement des dixièmes – Départage en vue d'une rétrogradation

1. AS Béziers II, 13 pts (fair-play)
2. Lourdes Fc, 13 pts
3. Castelnaud le Crès FC, 11 pts

REGIONAL 2 – Classement des dixièmes – Départage en vue d'une rétrogradation

1. Avenir Foot Lozère II, 13 pts (fair-play)
2. Juventus Pampus, 13 pts
3. Av. Fonsorbes, 11 pts
4. Foix Fc, 9 pts

REGIONAL 3 – Classement des dixièmes – Départage en vue d'une rétrogradation

1. **Beauzelle FC, 17 pts**
2. **Mirepoix FC, 16 pts (fair-play)**
3. **US Béziers, 16 pts**
4. **Bouton d'Or Ger, 15 pts (fair-play)**

5. **US Castelginest, 15 pts**
6. Aigues Mortes II, 14 pts (fair-play)
7. Juillan Om., 14 pts
8. FS Ségala Rieupeyroux, 10 pts

FEMININES REGIONAL 2 - Classement des neuvièmes – Départage en vue d'une rétrogradation

1. **SCP/Fontenilles, 16 pts**
2. Stade Beaucairois, 4 pts

COURRIER

AS LATTES, demandant l'application de l'article 34 des Compétitions Féminines : « *Par exception, après application des dispositions du présent article pour déterminer la composition du championnat Régional 2 F., le Comité de Direction pourra autoriser l'engagement, en surnombre, d'une équipe réserve pour les clubs participant aux championnats nationaux féminins séniors (D1 F. ; D2 F. ; D3 F.) ne disposant pas d'une équipe en Régional 1 F. ou Régional 2 F.* »

La commission autorise l'ouverture du pré-engagement de l'AS Lattes II en championnat féminin R2, et transmet la demande au Comité de Direction avec **avis favorable** pour suite à donner.

INFORMATIONS

COUPE OCCITANIE SENIORS

Suite à l'Assemblée générale du 24 Juin, la coupe occitanie Senior reste sur le format 22-23 (obligation d'engagement pour les D1, les premiers tours gérés par les districts).

La commission propose le planning général qui sera présenté au comité de direction pour les catégories Séniors et Jeunes.

- Proposition début championnats Séniors : 9 et 10 septembre
- Proposition début championnats Jeunes : 16 et 17 septembre

COUPE DE FRANCE : le nombre d'engagés à ce jour est de 470. Les clubs participants aux championnats Régionaux (R1 et R2) entreront au second tour de la compétition.

Le tirage au sort des deux premiers tours se tiendra dans la semaine du 17 au 21 juillet (après décisions officielles sur la composition des championnats nationaux).

- 1^{er} tour : 26 et 27 août
- 2^{ème} tour : 2 et 3 septembre
- 3^{ème} tour : 16 et 17 septembre

ENGAGEMENT CHAMPIONNATS ET COUPES

Les engagements en championnats U20R, U18 Féminines Territoire, U15 Féminines Régional et Futsal Féminin sont désormais ouverts.

Les engagements dans les différentes Coupes d'Occitanie sont également ouverts.

Rappel composition du championnat U20R 2023-2024 :

« *La composition du championnat et les modalités d'organisation seront déterminées, par le Comité de Direction, après avis de la Section Jeunes de la Commission Régionale de Gestion des Compétitions, à l'issue des engagements.*

Le championnat est ouvert, sur engagement, par ordre de priorité,

- *aux clubs disposant d'une équipe engagée, lors de la saison antérieure, dans le Championnat National U19 ;*
- *aux clubs disposant d'une équipe engagée, lors de la saison antérieure, dans un championnat régional U18 ;*
- *aux clubs disposant d'une équipe Libre / Seniors évoluant en compétition National 3, Régional 1, Régional 2, Régional 3, lors de la saison précédente, en donnant la priorité aux équipes évoluant au plus haut niveau de compétition suivant leur classement dans la compétition. »*

Afin de proposer le format de compétition le plus adapté au nombre d'engagés, **la date limite d'engagement est fixée au 15 juillet.**

Les présents travaux seront proposés au prochain Comité de Direction pour validation. Ils sont donc par nature insusceptibles d'appel, ces informations n'étant pas des décisions définitives.

**Président
André LUCAS**

**Secrétaire
Natacha MAZARS**

